

# Parlons rythmes...



Bulletin d'information sur les nouveaux rythmes éducatifs

Mars-Avril 2018

## EDITO...

Le Conseil municipal du 26 janvier 2018 a décidé à l'unanimité **le retour à la semaine des 4 jours** à partir de la prochaine rentrée scolaire (sept. 2018). Ce choix fait suite à une consultation auprès des enfants, des parents, des enseignants, des ATSEMs et des animateurs et est conforme au vote des deux conseils des écoles publiques.

Après 4 années de fonctionnement à 4,5 jours, les enfants retrouveront donc la pause du mercredi, avec la possibilité de participer aux activités du centre de loisirs. Dans le même temps, les TAP disparaîtront.

Pour autant, les parents et les acteurs éducatifs de la commune ont majoritairement réaffirmé l'intérêt éducatif et pédagogique des TAP, apportant aux enfants des activités de découvertes intéressantes et variées. Pour cette raison, la municipalité a décidé **d'investir le temps de la pause méridienne** pour en faire un vrai temps de vie en proposant des ateliers et des activités aux enfants. Ce bulletin vous présente rapidement les contours de cette nouvelle organisation, en cours de préparation avec les services municipaux.

Olivier DAVID

Adjoint à l'éducation, à l'enfance et à la jeunesse

## La nouvelle organisation hebdomadaire

Plusieurs principes ont été respectés pour penser la grille des horaires scolaires à compter de la prochaine rentrée :

- Conserver des matinées scolaires longues,
- Conserver des après-midi scolaires plus courtes,
- Supprimer les TAP,
- Garder une pause méridienne suffisamment longue pour préserver le rythme des enfants.

La nouvelle grille horaire générale hebdomadaire des jours de classe :

Jour	Matin	Midi	Après-midi
Lundi	8h30 11h50	11h50 13h50	13h50 16h30
Mardi	8h30 11h50	11h50 13h50	13h50 16h30
Jeudi	8h30 11h50	11h50 13h50	13h50 16h30
Vend.	8h30 11h50	11h50 13h50	13h50 16h30

Le mercredi redevient donc une journée sans classe. Pour les autres jours, les horaires varieront légèrement (entre 5 et 10 mn) d'une école à l'autre pour des soucis d'organisation et d'adaptabilité aux besoins des enfants. Toutefois le temps de classe de la journée commencera à 8h30 et finira à 16h30 pour toutes les écoles.

**Les grilles horaires définitives de chacune des écoles seront diffusées dans le courant du mois de juin.**

### Informations :

- Site web de la commune : [www.lameziere.fr](http://www.lameziere.fr)

### Contacts :

Service Education Enfance Jeunesse – Espace polyvalent – Place de l'Eglise – **Sébastien GUERET** : 07 86 34 31 21

Restaurant Municipal « Grain de sel » - 3 rue du chêne Hamon – **Angeline BOURGES** : 02 99 69 31 72

### Prochain « Parlons Rythmes » :

- Sortie en **juin 2018**
- Description détaillée de la nouvelle organisation hebdomadaire

# Faire de la pause méridienne un vrai temps de vie...

En votant le retour à la semaine des 4 jours, la municipalité ne souhaite pas revenir à la même situation qu'avant la mise en place de la réforme. En effet, la question des rythmes et la mise en place d'activités éducatives de qualité pour les enfants macériens dans le cadre périscolaire demeurent des priorités municipales. La pause méridienne fera donc l'objet d'une véritable réflexion pour en faire un vrai temps de vie et pour proposer aux enfants des animations adaptées. C'est pour cette raison que l'amplitude horaire a été maintenue sur deux heures (de 11h50 à 13h50). Evidemment, les modalités organisationnelles et les propositions d'activités sur le temps de midi devront être réfléchies en fonction de l'âge des enfants. Pour les plus jeunes, il est important de préserver la qualité du temps de sieste, ce que nous avons toujours effectué, notamment dans le cadre de la mise en place des TAP.

Cette proposition s'inscrit pleinement dans les objectifs du **Projet Educatif Local** (PEL), à savoir :

- Permettre aux enfants de se construire des parcours éducatifs de qualité en privilégiant la continuité entre les temps scolaires et périscolaires,
- Améliorer l'aménagement des espaces et de l'offre éducative sur la pause méridienne,
- Organiser des temps d'animation adaptés, tout en respectant le rythme de chaque enfant,
- Améliorer les liaisons entre les professionnels d'éducation.

En adoptant cette évolution, la municipalité souhaite **conserver les acquis réels de la réforme des rythmes** mise en œuvre au plan local, dans l'intérêt éducatif des enfants. Elle permet de limiter les effets négatifs de la disparition des TAP, en maintenant des activités, en poursuivant la réflexion sur l'articulation des temps et des rythmes scolaires et périscolaires.



## Le calendrier de mise en œuvre d'ici la prochaine rentrée...

### **Avril 2018 :**

- Information aux parents
- Diagnostic sur l'organisation actuelle de la pause méridienne
- Mise en route d'un groupe de travail



### **Mai 2018 :**

- Travail avec les services sur la future organisation de la pause méridienne
- Définition des moyens nécessaires
- Réunion du groupe de travail

### **Le maintien d'un comité de suivi :**

La réflexion et le suivi relatifs à la nouvelle organisation seront concertés dans le cadre d'un comité réunissant l'ensemble des partenaires éducatifs de la commune (parents, équipes éducatives des écoles, professionnels de l'animation, ATSEMs, services municipaux, associations).

### **Juin 2018 :**

- Validation de la nouvelle organisation par le conseil municipal
- Communication vers les parents
- Réunion du groupe de travail
- Définition de la mise en œuvre opérationnelle

